



Règlement d'ordre intérieur

Espadon Leuze Natation

Règles d'adhésion

1. Le nageur pouvant réaliser le minima de la grille de temps correspondant à sa catégorie d'âge dans deux styles de nage différents pour une distance supérieure ou égale à 100m, peut prétendre à entrer dans le noyau de compétition.
La décision finale d'entrer dans ce noyau reste malgré tout à l'appréciation des entraîneurs.
2. Une demande de licence auprès de la Fédération Francophone Belge de Natation sera demandée pour le nageur qu'après une période d'essai et moyennant une assiduité et des prestations satisfaisantes.
3. Il sera demandé à chaque nageur
 - des couloirs 2, 3 et 4
 - de participer au minimum à 4 séances d'entraînement par semaine soit 4/6
 - et de participer au minimum à 10 compétitions par saison. du couloir 1 :
 - de participer au minimum à 3 séances d'entraînement par semaine soit 3/5
 - et de participer au minimum à 5 compétitions par saison.

Par faute de quoi, le montant de la licence lui sera réclamé et il pourrait se voir écarté du noyau de nageurs de compétition.

Horaires d'entraînement

Lundi, Mercredi : 19h15 – 20h45

Mardi, vendredi : 18h45 – 20h00

Samedi : 12h-13h30

17h45-19h15 uniquement pour les nageurs du couloir 3 et 4

Les séances d'entraînements du samedi, seront assurées si le club ne se déplace pas pour une compétition.

Adresse piscine : Piscine Communale de Leuze, avenue des Sports 13 – 7900 Leuze-en-Hainaut

Règles générales

1. Les règles de savoir vivre, de politesse et de respect sont de vigueur au sein du club, lors des entraînements, lors des compétitions, ainsi que durant toute manifestation réalisée sous le nom du Club Espadon Leuze Natation.
2. Le nageur et ses représentants légaux s'engagent à respecter le règlement de la Fédération Francophone Belge de Natation et de faire preuve d'un comportement sportif et fairplay.
3. Le nageur et ses représentants légaux, veillent au respect des consignes données par les entraîneurs. Ils respectent le matériel mis à leur disposition, et s'engage à la réparation ou remboursement pour toute détérioration de celui-ci.

22/08/2016 12:03

4. Le nageur et ses représentants légaux se tiennent régulièrement informé des communications du club via les canaux suivants : E-mail, tableau d'affichage couloir de la piscine de Leuze, site web « Espadon Leuze Natation », le compte Facebook « les nageurs de l'espadon », communications par les entraîneurs.



Règlement entraînements

1. Pour chaque entraînement, arrivée des nageurs à la piscine +/- 15 minutes avant le début de la séance.
2. Les nageurs entrent par la porte extérieure donnant directement sur les vestiaires collectifs. Les nageurs se préparent tout de suite dans le calme.
3. La mixité des vestiaires n'est pas d'application. (vestiaire fille et vestiaire garçon)
4. L'accès à la piscine se fait pieds nus ou en sandales de piscine.
5. L'arrivée des nageurs sur le plan d'eau se fera 10 minutes avant le début de la séance d'entraînement. Et ceci sans perturber l'éventuelle séance en cours.
6. Les nageurs sont en possession de leur équipement au complet lors de leur arrivée sur le plan d'eau ; bonnet obligatoire, pull-boy, paddles, palmes, planche, t-shirt, montre, lunettes et boissons.
7. Le nageur se rend aux toilettes avant le début de la séance. Il se débarrasse d'un éventuel chewing-gum. Il n'est pas autorisé de manger près du plan d'eau.
8. Le nageur retire ses bijoux : bracelet, collier, bague,... Il a les ongles coupés courts, afin de ne pas blesser ses condisciples du même couloir.
9. Le nageur aide à l'installation du matériel nécessaire pour l'entraînement : lignes d'eau, drapeaux, échelle,... Il aide à la remise en ordre à la fin de la séance.
10. Le nageur effectue spontanément et sérieusement sa séance d'échauffement à sec avant l'entraînement et sa séance d'étirement après la séance.
11. Le nageur se présente derrière son couloir respectif dans le calme à l'heure de l'entraînement. Il attend les instructions de l'entraîneur.
12. Le port du bonnet durant les périodes d'entraînement est obligatoire.
13. Durant la séance d'entraînement, le nageur respecte les consignes de l'entraîneur sous peine de se voir exclure de la séance. Le nageur fera preuve de motivation et d'enthousiasme tout au long de la séance.
14. Lorsque la séance est terminée, chacun participera à la remise en place du matériel utilisé. Si tout le monde range, cette remise en ordre de la piscine se fera en quelques minutes.
15. Dans les douches et les vestiaires, le nageur se comporte correctement et respecte les installations mises à sa disposition.
16. Les vestiaires sont laissés dans l'état de propreté trouvé en arrivant. Le dernier nageur qui sortira de la piscine s'assure de la fermeture de la porte extérieure.
17. Chaque nageur respecte les effets personnels et matériels de ses condisciples.
18. Aucun vol ne sera toléré. Tout objet trouvé sera remis à un entraîneur ou responsable de club
19. Les vestiaires collectifs et le plan d'eau ne sont pas accessibles aux accompagnants sauf autorisation d'un entraîneur ou membre du comité.
20. Les accompagnants des nageurs respectent les séances d'entraînement. Ils n'interviennent pas dans les consignes, et n'interpellent pas les nageurs

Règles compétitions

Rappel : « Il sera demandé à chaque nageur de participer au minimum à 4 séances d'entraînement par semaine soit 4/5 et de participer au minimum à 10 compétitions par saison. Par faute de quoi, le montant de la licence lui sera réclamé et il pourrait se voir écarté du noyau de nageurs de compétition. »

1. Les entraîneurs convoquent les nageurs pour les différentes compétitions via le panneau d'affichage du couloir de la piscine de Leuze.
2. Il incombe exclusivement aux entraîneurs (Fabrice Ladavid et Aurélien Mattucci) de choisir les compétitions, et nages pour chaque compétiteur. Celui-ci donnera son accord de participation dans le délai exigé.
3. L'inscription à toute compétition ne se fait qu'après approbation des entraîneurs.
4. L'avant-programme et organisation des compétitions choisies seront affichés sur le panneau dans le couloir de la piscine et publiés sur le site web.
5. Le nageur se rend sur le lieu de compétition par ses propres moyens aux heures de rendez-vous fixées par les entraîneurs.
6. Le nageur se présente en compétition en équipement aux couleurs de l'Espadon Leuze Natation. Pour les courses, le bonnet du club est exigé, et au bord du bassin : t-shirt, short, sweat-shirt avec logo Espadon Leuze Natation.
7. En compétition, le nageur suivra avec application les instructions des entraîneurs et se présentera en chambre d'appel suffisamment à temps pour se permettre de se concentrer et préparer au mieux sa course à venir.
8. **En cas d'absence**, et selon le règlement de la FFBN, **il est IMPERATIF de prévenir 48h** avant le début de la compétition, sous peine d'être infligé d'une amende pour « forfait non-déclaré ».
9. Le nageur prévient un entraîneur (Fabrice ou Aurélien) par téléphone dans un délai de 48h s'il doit être absent à une compétition à laquelle il est inscrit. Le club Espadon Leuze Natation ne prend pas en charge les amendes réclamées pour « forfait non-déclaré », elles sont à charge du nageur. (sauf cas de force majeure notifié et approuvé par le comité)

Cotisations

La cotisation annuelle (du 1er septembre au 30 juin) est fixée à 240€ (peut être modifiée annuellement en début de saison) pour le 1er enfant et 230 € à partir du 2ème enfant de la même famille. Elle est versée sur le compte bancaire de « Espadon Leuze Natation » au plus tard le 30 septembre de la nouvelle saison.

La cotisation comprend :

- *L'accès à la piscine aux heures réservées au Club.*
- *L'utilisation du matériel du Club.*
- *Les entraînements suivis et conseillés par des entraîneurs qualifiés.*
- *L'assurance nominale de chaque membre.*
- *L'affiliation à la FFBN.*
- *Les inscriptions aux compétitions.*

Le comité se réserve le droit d'exclure définitivement un nageur qui ne respecterait pas le règlement

Comité Espadon Leuze Natation